



Société anonyme au capital de 617 233 500 €  
Siège social : 45 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine  
552 059 024 RCS Nanterre  
Siret : 552 059 024 01875

REMUNERATION DE MONSIEUR PHILIPPE LOGAK, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,  
ET INDEMNITE SUSCEPTIBLE D'ETRE DUE

(article L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce)

A la suite de sa nomination le 27 novembre 2014 en tant que Président Directeur Général par intérim le contrat de travail de Monsieur Philippe Logak a été suspendu du fait de son nouveau statut de mandataire social.

Le 9 décembre 2014, le Conseil d'Administration a confirmé le maintien de sa rémunération de base à l'identique de sa précédente fonction et le versement d'une rémunération variable basée sur des objectifs qualitatifs liés à l'exercice de son mandat transitoire.

La suspension du contrat ayant pour conséquence l'arrêt des cotisations chômage, le conseil a également décidé de consentir au Président-Directeur Général par intérim le bénéfice d'une assurance chômage privée que la société souscrit à son profit et dont le bénéfice est soumis à condition de performance.

Les éléments requis par la réglementation seront soumis à la prochaine assemblée générale ordinaire.